### REGLEMENT PARTICULIER

Complément au règlement standard de la CSN

Tous les textes et articles non repris au présent règlement particulier sont conformes au règlement général de la CSN en vigueur auquel il faut se référer. Copie du règlement général sera envoyée aux concurrents étrangers, au plus tard avec la confirmation d'inscriptions.

#### I. PROGRAMME PROVISOIRE

27.05.2019	24h00	Clôture des inscriptions, le timbre postal ou envoyés par email.
15.06.2019	18h00 - 20h00	Vérifications administratives et techniques facultatives
16.06.2019	06h15 - 08h30	Vérifications administratives et techniques officielles
	08h00 - 12h00	Essais sous conduites / essais officiels
	13h30 - 17h00	Courses (2 manches)
	18h30	Remise des prix

Le programme définitif sera transmis aux conducteurs inscrits avec les " dernières instructions" après la clôture des inscriptions.

### II. ORGANISATION

#### art 1 Généralités

- 1.1 L'Ecurie Sporting de Romont organise le 15 & 16 juin 2019 le 49ème Slalom Automobile National NPEA de Romont.
- 1.2 Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN sous le visa No. 19-016/NI+.
- 1.3 La manifestation est inscrite au calendrier sportif national de l'ASS en tant qu'épreuve Nationale à Participation Etrangère Autorisée (NPEA)

### art 2 Comité d'organisation, secrétariat, officiels

- 2.1 Le président du comité d'organisation est Mr. Stéphane Mettraux, Cottens FR.
- 2.2 L'adresse du secrétariat en dehors de la manifestation et jusqu'au 14 juin 2019 est la suivante :

Course automobile de Romont, case postale 34, 1680 Romont / Mobile 079 668 56 61

Durant la manifestation et dès le 14.06.2019 à 08h00 au PC de la course à la caserne de Drognens.

2.3 Directeur de course : H.Pfeuti, Le Mouret, 079 668 56 61

Adjoints dir. de course : S.Zampieron, Gurmels / R.Ducret, Servion
Commissaires sportifs : A.Dupraz© / D.Petignat / D.Kuntner
Commissaire technique : A.Orlandi© / H.Halbeisen / D.D'Onofrio
JURY : A.Dupraz© / D.Petignat / D.Kuntner

Chronométrage: GVI Timing, Rossens

Chef piste : S.Zampieron, Gurmels / Miriam Liaudat, Le Crêt

# art 3 Panneau d'affichage officiel

Toutes les communications et décisions de la direction de course et/ou des commissaires sportifs seront communiquées au panneau officiel qui se trouve à l'entrée du réfectoire de la place d'arme.

# III. DISPOSITION GENERALE

### art 4 Base de l'épreuve

- 4.1 L'épreuve sera disputée conformément au code sportif international de la FIA et à ses annexes au Règlement Sportif National de l'ASS, aux dispositions de la CSN, au règlement Standard de la CSN pour les slaloms et au règlement particulier.
- 4.3 L'alcool (éthanol) est interdit en compétition dans le Sport Automobile et Karting. La détection sera effectuée par éthylométrie et/ou analyse sanguine. Le seuil de violation est équivalent à une concentration sanguine d'alcool de 0.10 g/l.

#### 4.5 La manifestation compte pour :

Championnat Suisse des Slaloms Abarth Trofeo Slalom Suzuki Swiss Racing Cup Swiss Legends Car Cup ainsi que l'insigne sportif de l'ASS

### art 5 Parcours

5.1 Le parcours à une longueur de 2910 m et comporte 39 portes dont 3 chicanes

# art 6 Véhicules admis

6.1 Sont admis à participer tous les véhicules répondant aux prescriptions spécifiques des annexes J et K du CSI et aux prescriptions de la CSN ainsi que, le cas échéant, aux prescriptions spécifiques de la formule nationale ou coupe de marque correspondante.

# art 7 Equipements des véhicules

7.8 L'installation de caméras et/ou d'appareil de prise de vues doit être conforme au Chapitre VII-B - Application des mesures de sécurité en Suisse - et doit avoir reçu l'approbation des Commissaires Techniques lors du contrôle

#### art 9 concurrents et conducteurs admis

9.2 Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire pour automobiles valable et d'une licence conducteur REG/NAT/INT valable pour l'année en cours et pour le véhicule concerné.

### art 10 Demande d'engagement et inscriptions

10.1 Les inscriptions se font au moyen d'Internet sur <u>www.racedata.ch</u>.

Exceptionnellement au moyen du bulletin d'inscription officiel que vous trouvez sur <u>www.course-romont.ch</u> ou que vous pouvez demander à l'adresse suivante :

Course automobile de Romont, case postale 34, 1680 Romont

# Le délai d'inscription est fixé au 27.05.2019 à 24h00

10.2 Le nombre maximum de participants admis est fixé à 220. Le cas échéant, les critères suivants seront appliqués pour

l'acceptation des inscriptions : - classement prometteur au/aux championnat(s) en cours

- ordre chronologique de réception des inscriptions

#### art 11 Droit d'engagement

11.1 Les droits d'engagement sont fixés à CHF. 230.-. Ils sont à verser avant la fin du délai d'inscription sur le compte suivant :

Compte postal: 12-772047-8, 1680 Romont, Ecurie Sporting, Romont

IBAN: CH73 0900 0000 1277 2047 8

### art 13 Texte officiel

13.4 En cas de contestation au sujet de l'interprétation du règlement particulier, seul le texte rédigé en français fait foi.

# V. CONTRÔLE ADMINISTRATIF, VERIFICATION TECHNIQUE

Art 19 Vérification technique

19.4 Le formulaire « vêtements » (cf. https://motorsport.ch/fr/automobile/reglements sous la rubrique technique) que chaque pilote doit remplir au préalable pour chaque manifestation doit être remis aux commissaires techniques à l'occasion de la réception des véhicules

# VI. DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

#### art 21 Reconnaissances / essais

21.2 Les essais officiels se dérouleront selon l'horaire détaillé de l'organisateur. Au moins 1 manche de reconnaissance sous conduite et 2 manches d'essais chronométrés seront organisées.

#### art 22

22.2 La course se déroulera en 2 manches.

## VIII. CLASSEMENT ET RECLAMATIONS

#### art 26 Classement

- 26.1 Le classement sera établi au meilleur temps des deux manches inclus les éventuelles pénalisations. (Art.22.3)
- 26.2 En cas d'égalité de temps, le temps de la première manche sera déterminant.

# XI. PRIX ET COUPES, REMISE DES PRIX

## art 29 prix et coupes

29.3 Chaque concurrent recevra un prix souvenir. Des prix en espèces seront également attribués.

# art 30 Remise des prix

30.2 La remise des prix aura lieu le dimanche 16 juin 2019 à 18h30 à la cantine de la manifestation.

Romont, le 20 mars 2019

Le président de la CSN Andreas Michel Le Directeur de course Hans Pfeuti